DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 062-266208461-20241219-DELCCAS2024_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le douze courant.

DELCCAS2024_13

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Anne HERIPRET - Jeanine MEHAY – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY - Estelle CHEVALIER

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXCUSEES : Virginie MARTEL qui a donné procuration à Alain DE CARRION
Patricia SALMON qui a donné procuration à Estelle CHEVALIER
Martine FRERE qui a donné procuration à Jeannine MEHAY
Christine PICAVET qui a donné procuration à Anne HERIPRET

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Madame Colette LENNE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention pour le fonctionnement des groupes d'échanges à la CAF (Caisse d'allocations familiales)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que des groupes d'échanges sur différents thèmes de société sont mis en place depuis quelques années et sont animés par des professionnels afin de répondre aux besoins recensés lors des réunions avec les publics des ateliers Couture, Cuisine, Travaux manuels.

Afin de poursuivre et développer ces actions,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Sollicite pour 2025 la Caisse d'allocations familiale pour l'obtention d'une aide financière.

Autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec cet organisme.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Colette LENNE

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 décembre 2024
Et de la publication le 20 décembre 2024

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 062-266208461-20241219-DELCCAS2024_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2024_14

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

L'An deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le douze courant.

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Anne HERIPRET - Jeanine MEHAY – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY - Estelle CHEVALIER

EXCUSEES : Virginie MARTEL qui a donné procuration à Alain DE CARRION
Patricia SALMON qui a donné procuration à Estelle CHEVALIER
Martine FRERE qui a donné procuration à Jeannine MEHAY
Christine PICAVET qui a donné procuration à Anne HERIPRET

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Madame Colette LENNE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention pour le fonctionnement des groupes d'échanges au REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que des groupes d'échanges sur différents thèmes de société sont mis en place depuis quelques années et sont animés par des professionnels afin de répondre aux besoins recensés lors des réunions avec les publics des ateliers Couture, Cuisine, Travaux manuels.

Afin de poursuivre et développer ces actions,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Sollicite pour 2025 le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) pour l'obtention d'une aide financière.

Autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec cet organisme.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Colette LENNE

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 décembre 2024
Et de la publication le 20 décembre 2024

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 062-266208461-20241219-DELCCAS2024_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le douze courant.

DELCCAS2024_15

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Anne HERIPRET - Jeanine MEHAY – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY - Estelle CHEVALIER

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXCUSEES : Virginie MARTEL qui a donné procuration à Alain DE CARRION
Patricia SALMON qui a donné procuration à Estelle CHEVALIER
Martine FRERE qui a donné procuration à Jeannine MEHAY
Christine PICAVET qui a donné procuration à Anne HERIPRET

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Madame Colette LENNE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention au Département dans le cadre de la mission référent RSA Solidarité et Accompagnement socioprofessionnel

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Département a mis en place la mission référent « solidarité » et référent « socioprofessionnel » dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Vu l'engagement du CCAS dans le dispositif du RSA,
Approuve le projet pour l'année 2025, du 1er janvier au 30 juin 2025, relatif à la fonction de référent RSA Solidarité et Accompagnement socioprofessionnel.

Sollicite l'aide financière du Département selon le plan suivant :

- 25 accompagnements solidarité pour un financement de 2 000.00 €,
- 33 accompagnements socioprofessionnels pour un financement de 4 125.00 €.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Colette LENNE

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 décembre 2024
Et de la publication le 20 décembre 2024

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 062-266208461-20241219-DELCCAS2024_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le douze courant.

DELCCAS2024_16

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Anne HERIPRET - Jeanine MEHAY – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY - Estelle CHEVALIER

EXCUSEES : Virginie MARTEL qui a donné procuration à Alain DE CARRION
Patricia SALMON qui a donné procuration à Estelle CHEVALIER
Martine FRERE qui a donné procuration à Jeannine MEHAY
Christine PICAVET qui a donné procuration à Anne HERIPRET

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Madame Colette LENNE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Mise à disposition de locaux à l'AFP2I

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'AFP2I à Arras a sollicité le CCAS pour occuper un local dans le CCAS, 3 jours par semaine, pour des formations en direction du public du CCAS dans le cadre du RSA.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, sur la proposition de Monsieur le Président,

Autorise Monsieur le Président à passer une convention avec la société AFP2I à Arras, afin de leur mettre à disposition une salle dans les locaux du CCAS moyennant une redevance mensuelle de 200.00 € pour une occupation 3 jours par semaine.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Colette LENNE

Signé électroniquement par Alain DE CARRION
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 décembre 2024
Et de la publication le 20 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 062-266208461-20241219-DELCCAS2024_17-DE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

CANTON DE DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2024_17

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le douze courant.

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Anne HERIPRET - Jeanine MEHAY – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY - Estelle CHEVALIER

EXCUSEES : Virginie MARTEL qui a donné procuration à Alain DE CARRION
Patricia SALMON qui a donné procuration à Estelle CHEVALIER
Martine FRERE qui a donné procuration à Jeannine MEHAY
Christine PICAVET qui a donné procuration à Anne HERIPRET

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Madame Colette LENNE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Convention Santé proposée par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Pas-de-Calais – prolongation

Le conseil d'administration du CCAS de Vermelles
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la Protection Sociale Complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique,
Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais du 11 juillet 2018 relative aux choix des attributaires des conventions de participation Santé et Prévoyance par le Centre de Gestion,
Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais en date du 15 octobre 2024 portant évolution tarifaire au 1er janvier 2025 et prolongation de la convention de participation du volet santé d'une année supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2025,

Vu la délibération du 18 octobre 2018 du conseil d'administration du CCAS de Vermelles autorisant l'adhésion au contrat groupe de protection sociale complémentaire pour le risque santé,
Vu la convention passée à cet effet entre le CCAS et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais,

Considérant que le CCAS, souhaite continuer de proposer l'offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé des agents,
Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Pas-de-Calais propose la prolongation d'une année de son offre mutualisée par le biais de sa convention de participation pour le volet « Santé »

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 062-266208461-20241219-DELCCAS2024_17-DE

Considérant le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en annexe de la présente délibération ,

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré,
Décide :

- de prolonger d'une année supplémentaire à compter du 1er janvier 2025 l'adhésion à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Pas-de-Calais sur le volet « Santé » pour le compte de ses agents.

- de participer au financement des cotisations des agents pour le volet « Santé »,

- de prolonger d'une année la convention signée entre le CCAS et le Centre de gestion portant sur la gestion du contrat, les engagements des différents signataires et notamment sur la participation financière de 2 euros par agent par collectivité au Centre de gestion à ce titre.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Colette LENNE

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 décembre 2024
Et de la publication le 20 décembre 2024

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 062-266208461-20241219-DELCCAS2024_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le douze courant.

DELCCAS2024_18

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Anne HERIPRET - Jeanine MEHAY – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY - Estelle CHEVALIER

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXCUSEES : Virginie MARTEL qui a donné procuration à Alain DE CARRION
Patricia SALMON qui a donné procuration à Estelle CHEVALIER
Martine FRERE qui a donné procuration à Jeannine MEHAY
Christine PICAVET qui a donné procuration à Anne HERIPRET

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Madame Colette LENNE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Création d'emplois de non titulaires

Le Conseil d'Administration,

Monsieur le Président expose qu'il appartient au Conseil d'administration, conformément à la réglementation en vigueur, de créer des emplois de non titulaires pour les besoins occasionnels et saisonniers de la Résidence autonomie.
Considérant que les effectifs doivent être renforcés afin de permettre de remplacer le personnel en congés.
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
Décide de procéder à la création de 4 emplois d'adjoint technique non titulaire du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.
Le personnel répondra aux conditions d'accès à l'emploi d'adjoint technique et sera rémunéré sur l'indice brut du 1er échelon de l'échelle C2.
Signale que les crédits sont inscrits au Budget de la Résidence Autonomie - CCAS

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Colette LENNE

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 décembre 2024
Et de la publication le 20 décembre 2024

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 062-266208461-20241219-DELCCAS2024_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le douze courant.

DELCCAS2024_19

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Anne HERIPRET - Jeanine MEHAY – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY - Estelle CHEVALIER

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXCUSEES : Virginie MARTEL qui a donné procuration à Alain DE CARRION
Patricia SALMON qui a donné procuration à Estelle CHEVALIER
Martine FRERE qui a donné procuration à Jeannine MEHAY
Christine PICAVET qui a donné procuration à Anne HERIPRET

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Madame Colette LENNE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Tableau des effectifs – Résidence autonomie « Henri Lucas »

Monsieur le Président rappelle la délibération du conseil d'administration du 21 mars 2023 approuvant le tableau des effectifs de la Résidence Autonomie « Henri Lucas » au 1er janvier 2023.

Afin de permettre la nomination d'un agent en contrat à durée déterminée, il est proposé de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique à la Résidence Autonomie.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide de créer à compter du 1er janvier 2025 un emploi d'adjoint technique,
Approuve le tableau des effectifs de la Résidence Autonomie au 1er janvier 2025 ci-annexé.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Colette LENNE

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 décembre 2024
Et de la publication le 20 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 062-266208461-20241219-DELCCAS2024_20-DE

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2024_20

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le douze courant.

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Anne HERIPRET - Jeanine MEHAY – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY - Estelle CHEVALIER

EXCUSEES : Virginie MARTEL qui a donné procuration à Alain DE CARRION
Patricia SALMON qui a donné procuration à Estelle CHEVALIER
Martine FRERE qui a donné procuration à Jeannine MEHAY
Christine PICAVET qui a donné procuration à Anne HERIPRET

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Madame Colette LENNE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Résidence Autonomie Henri Lucas – Prix des repas extérieurs

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération du Centre Communal d'Action Sociale du 7 décembre 2023 décidant de fixer le prix des repas servis au restaurant de la résidence autonomie aux personnes non hébergées dans cet établissement.

Considérant que ces tarifs n'ont pas été revalorisés depuis cette date,

Décide de fixer, comme suit le prix des repas servis à la résidence autonomie aux personnes extérieures à l'établissement :

Repas du midi	:	10.20 €
Repas du soir	:	7.15 €
Repas du midi : Dimanche	:	12.65 €
Repas du midi (Noël, Fêtes des Mères, Pâques …), Repas à thème	:	18.90 €

Les tarifs prendront effet au 1er janvier 2025.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Colette LENNE

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 décembre 2024
Et de la publication le 20 décembre 2024

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 062-266208461-20241219-DELCCAS2024_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELCCAS2024_21

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

L'An deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le douze courant.

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Anne HERIPRET - Jeanine MEHAY – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY - Estelle CHEVALIER

EXCUSEES : Virginie MARTEL qui a donné procuration à Alain DE CARRION
Patricia SALMON qui a donné procuration à Estelle CHEVALIER
Martine FRERE qui a donné procuration à Jeannine MEHAY
Christine PICAVET qui a donné procuration à Anne HERIPRET

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Madame Colette LENNE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Acceptation de dons

Monsieur le Président informe l'assemblée que les établissements Leclerc allouent ponctuellement des dons en produits alimentaires et de premières nécessité à destination du public suivi par le CCAS.

Après concertation auprès des services de la Trésorerie, ces dons, même s'ils représentent une certaine somme, n'entrainent pas l'enregistrement d'écritures comptables. Néanmoins, l'opération est retracée parmi les engagements hors bilan en annexe du compte administratif.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Accepte les dons en alimentation et autres produits de premières nécessité reçus par le CCAS dont la valeur est estimée à 6 100 € HT.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Colette LENNE

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 décembre 2024
Et de la publication le 20 décembre 2024

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 062-266208461-20241219-DELCCAS2024_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le douze courant.

DELCCAS2024_22

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Anne HERIPRET - Jeanine MEHAY – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY - Estelle CHEVALIER

EXCUSEES : Virginie MARTEL qui a donné procuration à Alain DE CARRION
Patricia SALMON qui a donné procuration à Estelle CHEVALIER
Martine FRERE qui a donné procuration à Jeannine MEHAY
Christine PICAVET qui a donné procuration à Anne HERIPRET

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Madame Colette LENNE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Résidence Autonomie « Henri Lucas » bail avec ENEAL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Résidence Autonomie « Henri Lucas » auparavant propriété de SIA Habitat a été reprise par ENEAL, groupe Artois Logement.

Il soumet à l'approbation du conseil d'administration le nouveau bail de location de l'ensemble immobilier accueillant la Résidence autonomie « Henri Lucas » à passer avec la société ENEAL à Bordeaux.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer le bail de location de la Résidence Autonomie « Henri Lucas » passé avec la société ENEAL à Bordeaux à compter du 1er janvier 2025.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Colette LENNE

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Président du CCAS de la Commune de WEMAELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 décembre 2024
Et de la publication le 20 décembre 2024

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 062-266208461-20241219-DELCCAS2024_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le douze courant.

DELCCAS2024_23

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Anne HERIPRET - Jeanine MEHAY – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY - Estelle CHEVALIER

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXCUSEES : Virginie MARTEL qui a donné procuration à Alain DE CARRION
Patricia SALMON qui a donné procuration à Estelle CHEVALIER
Martine FRERE qui a donné procuration à Jeannine MEHAY
Christine PICAVET qui a donné procuration à Anne HERIPRET

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Madame Colette LENNE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Convention entre le CCAS et le GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico Sociale le Pays de l'Artois

Monsieur le Président rappelle la délibération du conseil d'administration du CCAS du 26 juin 2023 autorisant Monsieur le Président à signer une convention avec le GCSMS Pays de l'Artois à Noyelles-les-Vermelles pour l'accompagnement du CCAS dans la gestion de la Résidence Autonomie « Henri Lucas ».

Considérant qu'il convient de renouveler cette convention,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer une convention avec le GCSMS Pays de l'Artois à Noyelles-les-Vermelles, ayant pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le GCSMS et le CCAS collaborent dans la prise en charge de l'accompagnement dans la gestion de la Résidence Autonomie « Henri Lucas », à compter du 1er janvier 2025.

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Colette LENNE

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 décembre 2024
Et de la publication le 20 décembre 2024

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 062-266208461-20241219-DELCCAS2024_24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au Pôle CCAS – Rue Salvador Allende, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence d'Alain DE CARRION, Président du CCAS, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le douze courant.

DELCCAS2024_24

PRESENTS : Alain DE CARRION - Christine LENNE – Colette LENNE – Anne HERIPRET - Jeanine MEHAY – Sylvie CRETON – Françoise HEMERY - Estelle CHEVALIER

Pour : 12
Contre :
Abstentions :

EXCUSEES : Virginie MARTEL qui a donné procuration à Alain DE CARRION
Patricia SALMON qui a donné procuration à Estelle CHEVALIER
Martine FRERE qui a donné procuration à Jeannine MEHAY
Christine PICAVET qui a donné procuration à Anne HERIPRET

ABSENTE : Bernadette DUPONT

Madame Colette LENNE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Installation de bac composteur à la Résidence Autonomie « Hneri Lucas » - Convention avec la CABBALR

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Résidence Autonomie « Henri Lucas » souhaite agir en faveur de la réduction de ses déchets organiques et désire mettre en place un site de compostage autonome.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Président,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la CABBALR pour la mise en place d'un bac composteur autonome à la Résidence Autonomie « Henri Lucas ».

Le Président,
Alain DE CARRION

La secrétaire de séance
Colette LENNE

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 décembre 2024
Et de la publication le 20 décembre 2024